TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE
Publications
des Services économiques

Le plan de relance américain, un an après

Avril 2010

© DG Trésor

Mis en œuvre à travers l'American Recovery and Reinvestment Act (ARRA), le stimulus package de février 2009 comprend près de 300 mesures, et constitue ***la plus importante dépense fédérale depuis la seconde guerre mondiale****. Contrairement au plan de soutien à la demande de février 2008 (160 milliards), c'est un programme de dépenses publiques particulièrement ambitieux, conçu pour répondre au risque de dépression économique.*
L'objectif annoncé est de sauvegarder 3,5 millions d'emplois dans les deux années suivant la mise en œuvre du plan. Le plan est aussi un moyen pour l'administration Obama de mettre en œuvre son programme en matière d'éducation, de sante, de nouvelles technologies, d'environnement.
Le ***coût total*** *du plan est de* ***787 milliards de dollars****, partagé entre mesures budgétaires (499 milliards), sous forme de dépenses directes de l'Etat fédéral ou de transfert aux Etats, et mesures fiscales en faveur des ménages ou des entreprises (288 milliards).*

1. Contenu détaillé du plan de relance

Les mesures pour l'emploi

La poussée du chômage résultant de la crise a conduit à prendre des mesures exceptionnelles, faisant de **l'indemnisation des chômeurs** le principal poste du stimulus budgétaire. Ainsi a-t-elle atteint **120 milliards de dollars en 2009**, à comparer avec les 39,4 milliards de dollars de dépenses courantes de l'assurance chômage pour cette même année.

D'autres dépenses concernent la **formation** des chômeurs à des secteurs nouveaux, comme les énergies renouvelables et les nouvelles technologies, dans le cadre du « Workforce Investment Act ». Il existe également un programme de reconversion ciblant spécifiquement les travailleurs victimes de délocalisation, le « Dislocated Worker Employment and Training Activities » (1,25 milliard de dollars).

Le soutien au financement des PME

L'ARRA accorde 730 millions de dollars à la Small Business Administration (SBA) pour ses programmes de prêts aux entreprises. Fin 2009, la SBA avait garanti 13,6 milliards de dollars de prêts, dont 1000 nouveaux emprunteurs ont bénéficié.

Le secteur de l'énergie

C'est l'un des principaux bénéficiaires du plan de relance, avec **56 milliards de dollars de dépenses directes, et 21,5 milliards de dollars de mesures fiscales**. L'ampleur de ses dépenses révèle un **changement d'orientation stratégique** en faveur d'une meilleure prise en compte de l'enjeu environnemental dans les politiques publiques.
Ce changement comporte deux volets : **l'efficacité énergétique** (23,5 milliards de dollars) et le développement des **énergies renouvelables** (15 milliards de dollars, auxquels s'ajoutent 17,6 milliards en mesures fiscales). Par ailleurs, 11 milliards de dollars ont été affectés aux réseaux électriques « smart grids », 6 milliards à l'assainissement de sites nucléaires, 2 milliards à la recherche et 500 millions à la formation.
Du fait du délai nécessaire à la mise en œuvre des crédits, seuls 7,6 % des fonds du Department of Energy avaient été effectivement dépensés au 26 février 2010.

Le volet transport et infrastructures

Les dépenses destinées aux **infrastructures de transport** représentent un total de **48,3 milliards de dollars**, soit 15,5 % de l'ensemble du financement direct, en rupture avec le sous-investissement dont pâtissent les infrastructures de transport depuis plusieurs années. Cette somme se repartit comme suit :

- 27,5 milliards de dollars pour les infrastructures routières et autoroutières
- 9,3 milliards de dollars pour le rail, dont 8 pour la grande vitesse ferroviaire et 1,3 pour l'Amtrak. Cet investissement massif dans les trains à grande vitesse est inédit.
- 8,4 milliards de dollars destinés aux transports en commun
- 1,5 milliards de dollars de crédits discrétionnaires pour les transports de surface
- 1,3 milliards de dollars pour le transport aérien

Les mesures de soutien au numérique

Le *stimulus plan* alloue **4,7 milliards de dollars** de subventions pour le **déploiement de réseaux à haut débit** dans les zones non couvertes ou mal couvertes. Par ailleurs, **2,5 milliards de dollars** sont destinés au Department of Agriculture pour favoriser **le développement de ces réseaux dans les zones rurales**. Ce type de programmes, nouveaux pour l'Etat fédéral, sont longs à mettre en œuvre : les premières attributions de subvention n'ont eu lieu qu'en décembre 2009 et janvier 2010.

Les mesures fiscales

En faveur des ménages :

- crédit d'impôt en faveur du **pouvoir d'achat** : **116 milliards de**

dollars jusqu'en 2011

- crédit d'impôt pour les **retraités** : **14,2 milliards de dollars**
- crédit d'impôt pour les dépenses de l'**enseignement supérieur** : **13,9 milliards de dollars**
- crédit d'impôt pour le **premier logement** : **6,6 milliards de dollars**

En faveur des entreprises:

- **amortissement** exceptionnel de **38,7 milliards de dollars**

déduction immédiate des **dépenses d'investissement** des PME : **un milliard de dollars**

2. Niveau de mise en œuvre et effets du plan de relance

Un tiers de l'enveloppe du plan de relance était dépensé au 31 décembre 2009, soit 263 milliards de dollars. A la même date, **150 milliards** supplémentaires avaient été **affectés** a des projets, mais **non décaissés**.

De source officielle américaine, l'ARRA aurait contribué à **augmenter de deux points le PIB américain en 2009**, et permis la **création ou le sauvetage de 1,5 à 2 millions d'emplois** aux Etats-Unis. Le *Council of Economic Advisors* estime donc que le plan de relance a permis de changer substantiellement « la trajectoire de l'économie américaine ». Cependant, si les chiffres macroéconomiques semblent cohérents avec l'objectif fixé (sauver ou créer 3,5 millions d'emplois sur 2009 et 2010), la liste des investissements réalisés et des emplois créés dans chaque Etat, disponible sur le site recovery.gov, fait apparaître que cet objectif n'a pas encore été atteint. Le plan n'a pas pu empêcher la récession de détruire 7,2 millions d'emplois, et d'entraîner une réduction de 3,7% du PIB américain depuis la fin 2007. Enfin, certaines mesures de type « Buy American » (voir ci-dessous) ont pu avoir un effet contreproductif sur le nombre d'emplois créés, en réduisant la concurrence sur les marchés et augmentant les coûts.

Le *Congressional Budget Office* estime que le pic des effets de l'ARRA devrait se situer dans la première moitié de 2010.

3. Les mesures protectionnistes contenues dans le plan de relance

Deux dispositions du *stimulus package* font apparaître une préférence nationale concernant les marchés publics :

- La section 604, pour les commandes de produits textiles du

Department of Homeland Security

- La **section 1605**, qui prévoit que **l'acier, le fer et autres produits manufacturés** utilisés pour des travaux publics prévus par le plan de relance devront être entièrement produits aux Etats-Unis. Si cette dernière mesure, temporaire, n'est pas censée s'appliquer aux marchés couverts par les accords de libre échange conclus par les États-Unis, l'UE et la France se sont inquiétés de la multiplication de dispositifs protectionnistes aux Etats-Unis.

A ce stade, les entreprises françaises n'auraient que peu été touchées par les mesures de type « Buy American ».

Copyright
Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Washington (adresser les demandes à Washington@dgtpe.fr.).

Clause de non-responsabilité
Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

Auteur :
Service Économique Régional
Adresse : 4101 Reservoir Road, NW
Washington, DC 20007-2173
États-Unis

Rédigée par : François Christophe
Revue par : Caroline RÉGIS

Version originelle du 13 avril 2010